



N° : 2025DM36

SERVICE : Commande Publique

REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2025

Objet

Attribution du marché d'entretien des espaces verts (haies et arbustes)

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation et la passation [...] de l'ensemble des marchés publics et des accords-cadres [...] dès lors que la décision est conforme à l'avis de la commission d'appels d'offres,

Vu la commission d'appel d'offres en date du 17 juin 2025,

Considérant la consultation en procédure adaptée publiée le 10/04/2025 au BOAMP,

Considérant l'analyse des offres menée conformément aux critères du règlement de consultation,

Considérant la nécessité de recourir à une prestation d'entretien des haies et arbustes de la commune,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres tendant à retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la société PAYSAGES & CLOTURES, située 23 rue de la Fraternité à EZANVILLE (95460) pour un montant estimé annuel de 13 519,13 € HT annuel pour les 3 lots, soit 16 222,95 € TTC.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché d'entretien des espaces verts (haies et arbustes) à la société PAYSAGES & CLOTURES, située 23 rue de la Fraternité à EZANVILLE (95460) pour un montant estimé annuel de 13 519,13 € HT annuel pour les 3 lots, soit 16 222,95 € TTC. Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.

Article 2 : De transmettre la présente décision à M. le préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.

Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à Marines, le 18 juillet 2025

Le Maire,

Nadine NINOT